

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE  
Séance du 02/12/2025

DELIBERATION  
n° CEVE-2025-51

*relative à l'élection du vice-président étudiant de l'Université Toulouse Capitole*

**Vu** le code de l'éducation,

**Vu** le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment le I. et le III. de ses statuts annexés,

**Vu** les candidatures de :

- Mme Anaïs DEMOLLE-NGUYEN, suppléant M. Enzo REQUENA,
- M. Raphaël PERRET, suppléante Mme Lou LACANAL,

**Vu** le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 2 décembre 2025, faisant état des résultats suivants :

- Membres présents ou représentés : 29
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 4
- M. Raphaël PERRET / suppléante Mme Lou LACANAL : 16 suffrages exprimés
- Mme Anaïs DEMOLLE-NGUYEN / suppléant M. Enzo REQUENA : 9 suffrages exprimés

**Considérant** qu'en application du III. de l'article 9 susvisé des statuts de l'Université Toulouse Capitole, le conseil des études et de la vie étudiante élit le vice-président étudiant de l'Université parmi les représentants des étudiants de ce conseil, à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Chaque candidat se présente avec un suppléant également représentant étudiant du conseil.

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Raphaël PERRET est élu vice-président étudiant de l'Université Toulouse Capitole.

Mme Lou LACANAL est élue vice-présidente étudiante.

**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

Le Président du Conseil des études et  
de la vie étudiante,

